

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1034

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas d'Oscar pour Arnold Koller

(jd) L'armée aux frontières et l'aménagement de camps de 200 à 500 personnes pour y rassembler les requérants d'asile entrés illégalement en Suisse: telles sont les propositions-choc de la Confédération. Quand on ne parvient pas à faire face aux réalités, il reste le recours aux symboles.

Arithmétique élémentaire

Le 22 mars dernier le conseiller fédéral Koller a réuni les représentants des gouvernements cantonaux en une conférence nationale sur l'asile pour leur présenter un plan d'action pour 1991. A l'origine, cette conférence aurait dû se clore sur l'annonce d'un consensus entre Berne et les cantons; mais les conseillers d'Etat présents ont fait comprendre à Arnold Koller qu'ils ne mangeraient pas de ce pain-là. D'où l'ouverture d'une procédure de consultation dont on peut déjà affirmer qu'elle conduira au refus des propositions fédérales.

En effet le plan d'action annoncé programme son propre échec: si toutes les mesures prévues étaient efficaces, il serait alors possible de prendre 30 000 décisions (contre 16 379 en 1990) alors qu'on attend 60 000 requêtes. En d'autres termes 30 000 demandes non traitées et presque autant de recours s'ajouteront en 1991 aux quelque 70 000 demandes et recours en suspens... Un beau gâchis dont le coût s'élève à 800 millions par an, un million par réfugié admis.

D'où vient le blocage ? De l'incapacité fédérale à se donner les moyens de traiter vite et bien les demandes déposées. Car c'est la durée de la procédure — donc la possibilité réelle de ne pas faire l'objet d'une décision exécutoire avant longtemps — qui incite au dépôt de demandes manifestement infondées. Cette situation crée des liens humains qu'il est ensuite difficile de déchirer et qui suscitent des attitudes de soutien compréhensibles aux requérants. Lorsque la Confédération se plaint de la mauvaise application par les cantons des décisions de renvoi et de la résistance de certains milieux de la population, c'est donc à elle-même qu'elle doit s'en prendre.

Berne a voulu créer des centres d'enregistrement fédéraux où elle procède à une première audition. Mais cette procédure, dont on attendait beaucoup, n'est en fait que du temps perdu car elle ne sert pas, comme elle le devrait, à prendre d'emblée des décisions de refus d'entrée en matière dans les cas où cela s'impose visiblement: demandes multiples sous fausses identités, visa valable pour un autre pays, refus de collaborer, provenance d'un pays sans risque, etc.

Quant à la procédure sur le fond, la Confédération persévère dans une approche tatillon et pusillanime aussi bien pour refuser l'asile que pour l'accorder ou prendre une décision d'admission provisoire. Alors que les mesures d'accélération de l'arrêté fédéral urgent sur l'asile n'ont rien changé à la situation, comment faire crédit aux nouvelles bonnes intentions de la Confédération ?

Les solutions existent

Les mesures proposées sont de la poude aux yeux. L'interdiction de travailler portée à six mois n'illustre que l'incapacité fédérale à mener la procédure en moins de trois mois. Les camps, comme déjà les centres d'enregistrement, ne contribueront qu'à distraire les énergies nécessaires à la seule mesure vraiment efficace: une décision rapide. Un palliatif illusoire quand on sait que, visant les requérants qui ne déposent pas leur demande à la frontière, elle devrait s'appliquer à 97% des cas: c'est donc plus de cent camps qu'il faudrait organiser... Dans cette question complexe des flux migratoires, alimentés par les conditions de misère et d'insécurité qui règnent dans de trop nombreux pays, il n'y a pas de solution-miracle. Les partisans de la fermeture plus étanche du pays, comme les bonnes âmes qui n'ont que l'ouverture à la bouche, se bercent d'illusions. Néanmoins il y a des moyens de faire mieux. Cessons tout d'abord de faire payer à la politique d'asile l'échec de la politique suisse d'immigration: 120 000 à 150 000 clandestins travaillant au noir et un volant de main-d'œuvre au statut

précaire composé de dizaines de milliers de requérants devenus indispensables à la prospérité helvétique sont le résultat d'une politique hypocrite qui doit cesser. Le permis de travail de durée limitée et non renouvelable dont les instances internationales parlent de plus en plus pour faire face à la crise économique de l'est européen peut faire partie de la coopération au développement au sens large.

Quant à la procédure d'asile elle-même, il faut faire confiance aux cantons et les encourager, à la suite des Grisons, de Neuchâtel et de Genève, à préparer de manière décentralisée les décisions de première instance; c'est le seul moyen véritable de démultiplier l'effort considérable qui s'impose: traiter pendant un temps plus de cas qu'il n'y a de demandes pour faire tarir la partie de l'afflux de requêtes qui ne se nourrit que du dysfonctionnement de l'administration fédérale.

Alors les mesures de politique extérieure, telles que la création de zones exemptes de persécution sous surveillance internationale dans les pays de provenance, pourront être autre chose qu'une idée intéressante grâce à laquelle on se donne bonne conscience. ■

MÉDIAS

Surprise, le numéro de mars du bimestriel de la Fédération des Amis de la nature a été baptisé: *L'amie de la nature* (*Naturfreundin*). C'est un numéro largement consacré aux femmes avec un bilan de leur place dans la fédération: 42,5% des membres, 10,5% des présidents de section; 16% du comité central et 30% des membres de la direction nationale sont des femmes. A la question posée aux sections sur la proportion de femmes, celle de la ville de Berne peut répondre qu'elle cherche maintenant des hommes pour reprendre certaines charges car les femmes occupent presque toutes les fonctions.

Blic, sans k, existe à la frontière suisse puisque c'est le Bulletin de liaison et d'information du consommateur du sud de l'Alsace. Une adresse est indiquée à Bâle pour déposer les piles usagées.